

Evolution des pratiques pastorales dans le Diois

Document de synthèse

A. Contexte de l'étude

Pourquoi cette étude maintenant ?

1. Le moment présent est identifié comme un moment de basculement pour l'élevage dans le Diois : retour de la prédation, incertitudes liées à la nouvelles PAC, bouleversements dans les pratiques et la conduite des troupeaux au cours des dernières décennies.
2. Par ailleurs, en 2009 la Région a introduit des changements dans le portage des programmes d'appui au pastoralisme, avec la mise en place des Plans Pastoraux qui instaurent une nouvelle responsabilité des territoires. Le PPT du Diois arrive à échéance.

Ce travail permet de porter collectivement un regard sur l'histoire de l'élevage dans le Diois, ses évolutions et ses impacts, en vue de porter de futures politiques territoriales sur les activités pastorales.

Qui porte l'étude ?

La Communauté des Communes du Diois, porteuse du Plan pastoral, pilote ce travail, en lien avec un comité technique de suivi, composé de l'ADEM et de la FDO, avec des appuis ponctuels du Syndicat caprin et de la Chambre d'agriculture.

Sur quoi porte le travail ?

L'étude cherche à caractériser l'évolution de l'élevage depuis les années 1960, évolution qui est marquée par un glissement généralisé des systèmes pastoraux vers les systèmes herbagers.

Dans les systèmes pastoraux, les élevages valorisent par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels. Ces ressources herbacées, arbustives et ligneuses permettent de nourrir le troupeau qui, en retour, assure une gestion des dynamiques des plantes.

Dans les systèmes herbagers, les animaux d'élevage se nourrissent essentiellement d'herbe, prélevée par le pâturage sur des prairies mécanisables, ou stockée sous forme de foin ou d'enrubannage. L'éleveur intervient donc sur le couvert herbacé.

Systèmes pastoraux et systèmes herbagers constituent deux extrêmes d'un gradient, sur lequel se positionnent la plupart des élevages. La particularité du Diois est d'avoir gardé une composante pastorale importante, plus ou moins marquée selon les systèmes.

B. Le paysage, reflet des modes d'occupation du territoire

Le paysage actuel est le résultat d'une longue coévolution entre la nature et l'homme : c'est le reflet des activités, notamment agricoles, et de leurs évolutions. Comprendre l'organisation d'un espace permet d'expliquer la manière dont les agriculteurs (les éleveurs pastoraux) exploitent le milieu dans lequel ils se trouvent, et le modifient en conséquence.

Une géographie complexe

Cette géographie complexe, marquée par un relief montagneux, permet de distinguer 5 ensembles :

- la vallée de la Drôme, avec :
 - o la cuvette de Die, entourée d'un chapelet de vallées perchées
 - o le val de Quint
- la vallée de la Roanne, séparation entre le pays de Bourdeaux et Dieulefit et le Diois
- les plateaux du Haut-Diois, bordés par de hautes montagnes (Aup, Boutarinard, Tarsimoure)
- les contreforts du Vercors, avec :
 - o la frange méridionale du Vercors autour de la vallée du Bez
 - o la haute vallée du Buëch
- la vallée de l'Oule, transition avec les Baronnies.

Découpage du Diois en secteurs

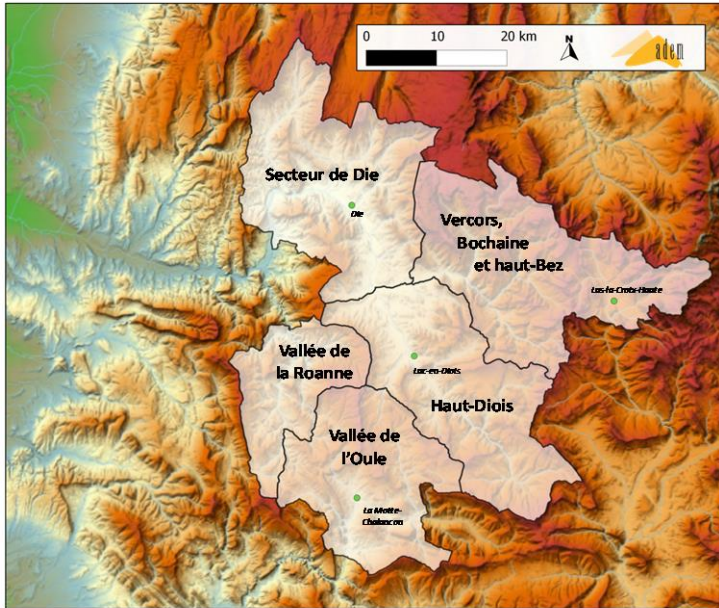


Illustration 1 : Le périmètre de la zone de travail et les différents sous-ensembles

Ont été ajoutés le Glandasse, le jardin du Roi, vallon Combeau et Chironne.

Un climat méditerranéen d'altitude

Le climat du Diois reprend les grands traits du climat méditerranéen, atténués localement par l'altitude :

- excès et irrégularité des précipitations
- fortes chaleurs estivales
- vent du nord dominant
- ensoleillement et luminosité
- sécheresse estivale

Il se caractérise également par sa variabilité interannuelle, avec une succession d'années sèches et d'années humides, ce qui a des répercussions sur la croissance de la végétation spontanée, donc du renouvellement des ressources pastorales.

Ager, silva et saltus

L'espace peut être caractérisé du point de vue du registre juridique (quels modes d'appropriation ?), du point de vue fonctionnel (à quoi sert l'espace ?) et du point de vue de sa nature (de quoi est composé le milieu ?). On distingue ainsi :

- l'*ager*, constitué des terres labourées et cultivées, qui relève d'une appropriation privée ;
- la *silva*, constituée des forêts exploitées pour leurs ressources sylvicoles, qui relève du domaine collectif ou communal ;
- le *saltus*, constitué des terres de parcours, des espaces ouverts plus ou moins boisés, non cultivés. Il relève du domaine collectif avec éventuellement des droits d'accès individuels.

En quoi ce *saltus*, sorte d'entre-deux défini par défaut, constitue-t-il un espace stratégique ? A la différence de l'*ager*, il est capable de boucler de manière autonome son cycle de nutriments, et offre une grande diversité d'aliments pour les troupeaux. Les ressources du *saltus*, qui relèvent de la croissance lente d'une végétation spontanée, résultent d'une longue adaptation à un terroir.

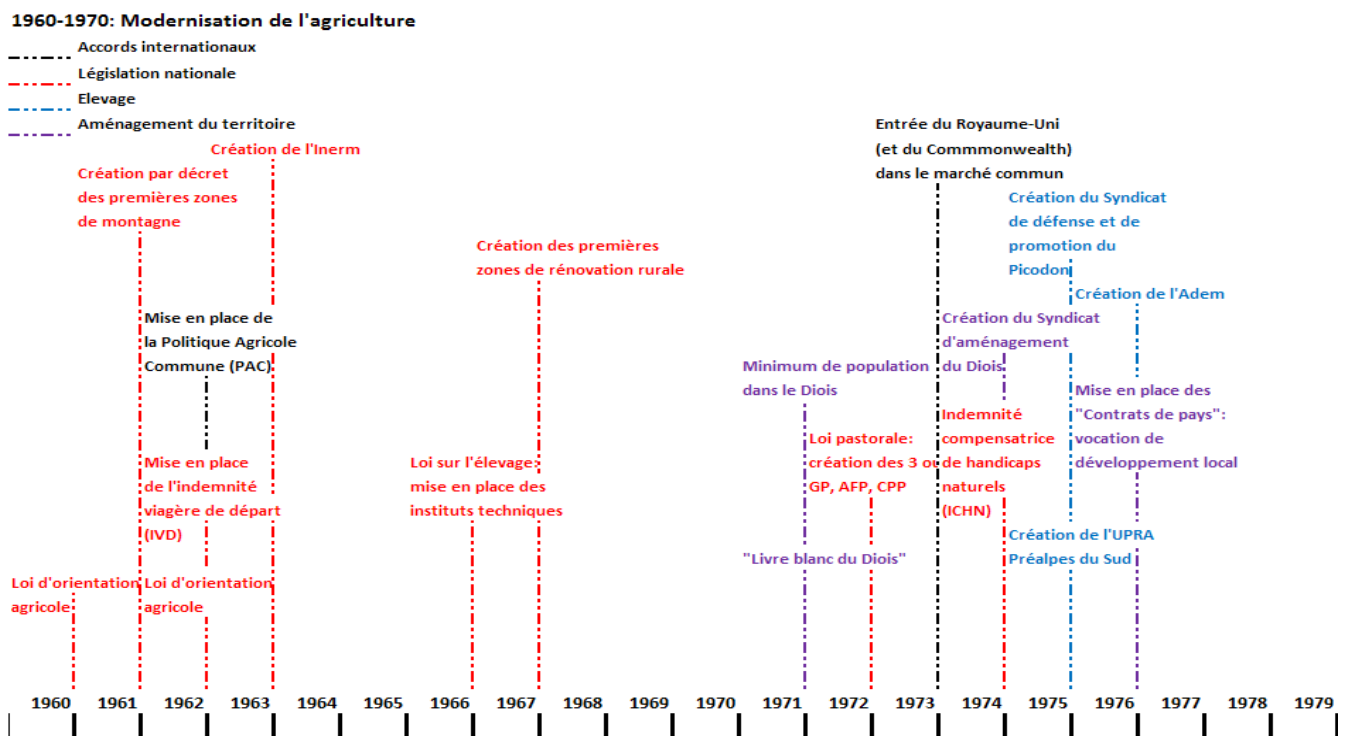
C. Les transformations récentes de l'élevage pastoral et des pratiques pastorales dans le Diois (1960-2010)

1960-1970 : La modernisation de l'agriculture et des exploitations agricoles

Le processus de modernisation industrielle de l'agriculture du Diois est enclenché depuis la fin du XIXème siècle : la première Révolution industrielle met en place des structures de production industrielle dans les bassins miniers et autour des grandes villes, développe les échanges commerciaux avec la mise en place d'un réseau ferroviaire et routier, capte le surplus de main d'œuvre libéré par la diffusion d'un outillage permettant d'augmenter la productivité du travail. A la sortie de la seconde guerre mondiale, la France mise sur le développement industriel des grandes villes. Le Plan Marshall, appliqué dans les campagnes à partir de 1947, s'inscrit dans cet objectif : systématiser l'usage des tracteurs et le recours aux engrais, pour que les gains de productivité du travail permettent de libérer de la main d'œuvre destinée aux industries des biens et services.

La structuration de la filière

Illustration 2 : Frise chronologique : années 1960-1970



L'indemnité viagère de départ vient renforcer cette volonté d'agrandissement des exploitations : dépasser le marché local et constituer des filières de production, encadrées par des filières amont et aval, le marché définissant les zones les plus aptes pour chaque production. Pour le Diois, c'est la production d'agneau qui est identifiée. Dans un premier temps, la conduite des troupeaux est peu modifiée : c'est par l'aval que se structure la filière, avec l'importance croissante prise par les intermédiaires dans la commercialisation (maquignons et chevillards). Cela aboutit progressivement à la structuration de sociétés d'abattage et de commercialisation. C'est ainsi que se constituent, avec deux histoires différentes, les SICA de Die-Grillon et de Rémuzat. Ces structures coopératives d'abattage fournissent aussi les premiers encadrements techniques des éleveurs : prêt de béliers, notamment en croisement de races bouchères, recommandations sur l'engraissement des agneaux...

Début de différenciation sur la base de cultures de rente complémentaires

Petit à petit, l'ensemble des productions vivrières des fermes sont remplacées par quelques productions de rente, créant les premiers éléments de différenciation des exploitations : le vignoble, les noyers, la lavande et la filière « lait de chèvre ».

La spécialisation des exploitations agricoles conduit à une concentration de celles-ci : la période 1960-1970 est fortement marquée par une diminution drastique du nombre des exploitations, tendance qui perdure jusqu'à aujourd'hui (1 652 exploitations en 1970 pour 481 en 2010).

La loi pastorale française de 1972

Elle reflète l'émergence d'un regard critique, non pas sur la modernisation agricole, mais sur l'homogénéisation de cette modernisation, et revendique une prise en compte progressive des particularités des zones montagnardes.

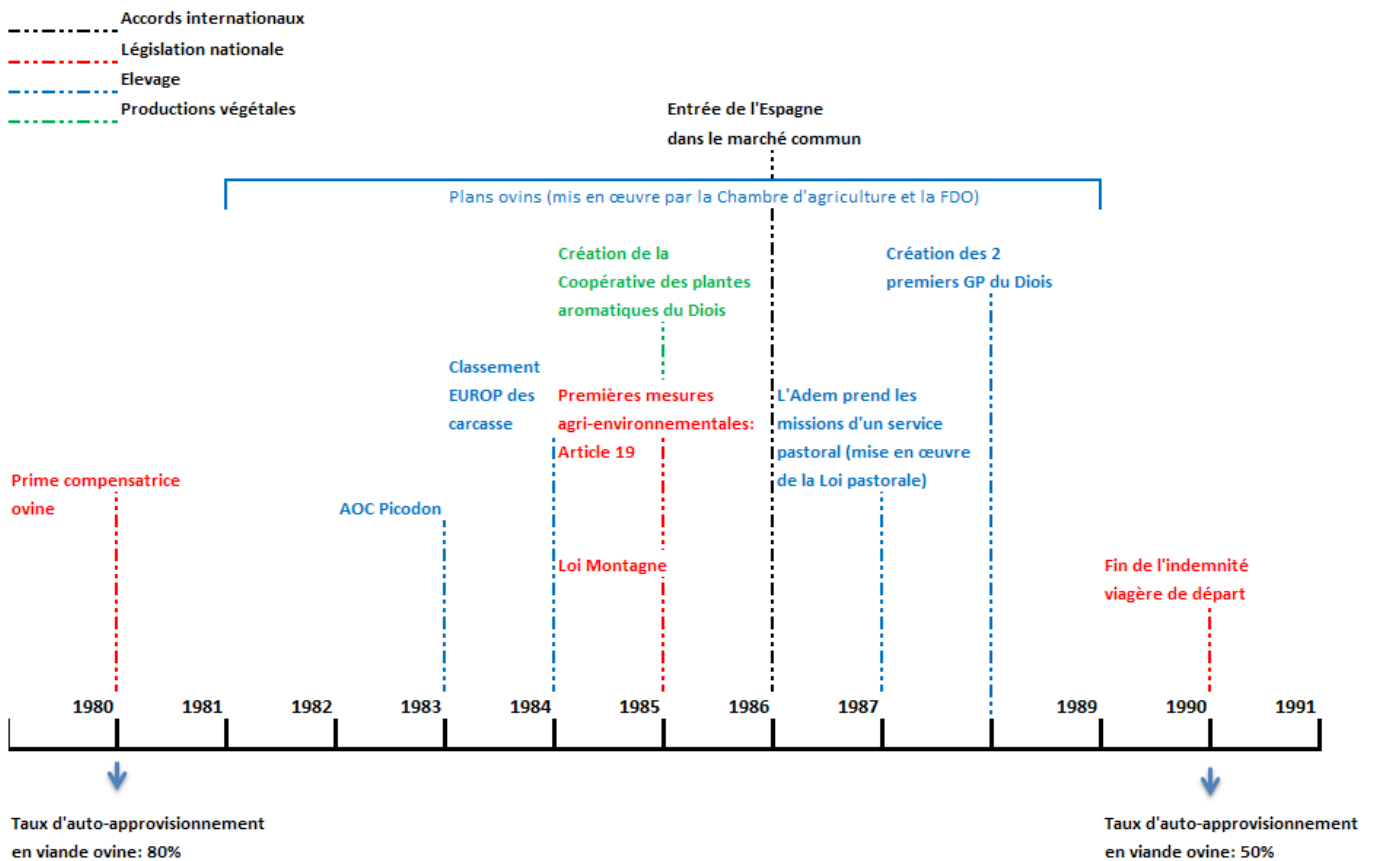
La loi pastorale instaure trois outils de « modernisation » de l'agriculture propres à la montagne :

- Les groupements pastoraux (GP) ;
- Les associations foncières pastorales (AFP) ;
- Les conventions pluriannuelles de pâturage (CPP).

Années 1980 : Entrée de la filière ovine dans le marché international

Illustration 3 : Frise chronologique : années 1980

1980: Entrée de la filière sur le marché international



Une conjoncture économique difficile

L'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne en 1973 introduit une concurrence avec les autres pays du Commonwealth, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande concernant la viande ovine. Les importations de viande ovine à bas prix déstabilisent fortement le taux d'auto-approvisionnement français. Parallèlement, l'évolution générale des prix se caractérise par une baisse tendancielle des indices de prix agricoles, en comparaison des indices de prix des moyens de production (carburants, aliments du bétail, matériel agricole), cette évolution étant beaucoup plus marquée pour la viande ovine que pour les autres productions agricoles.

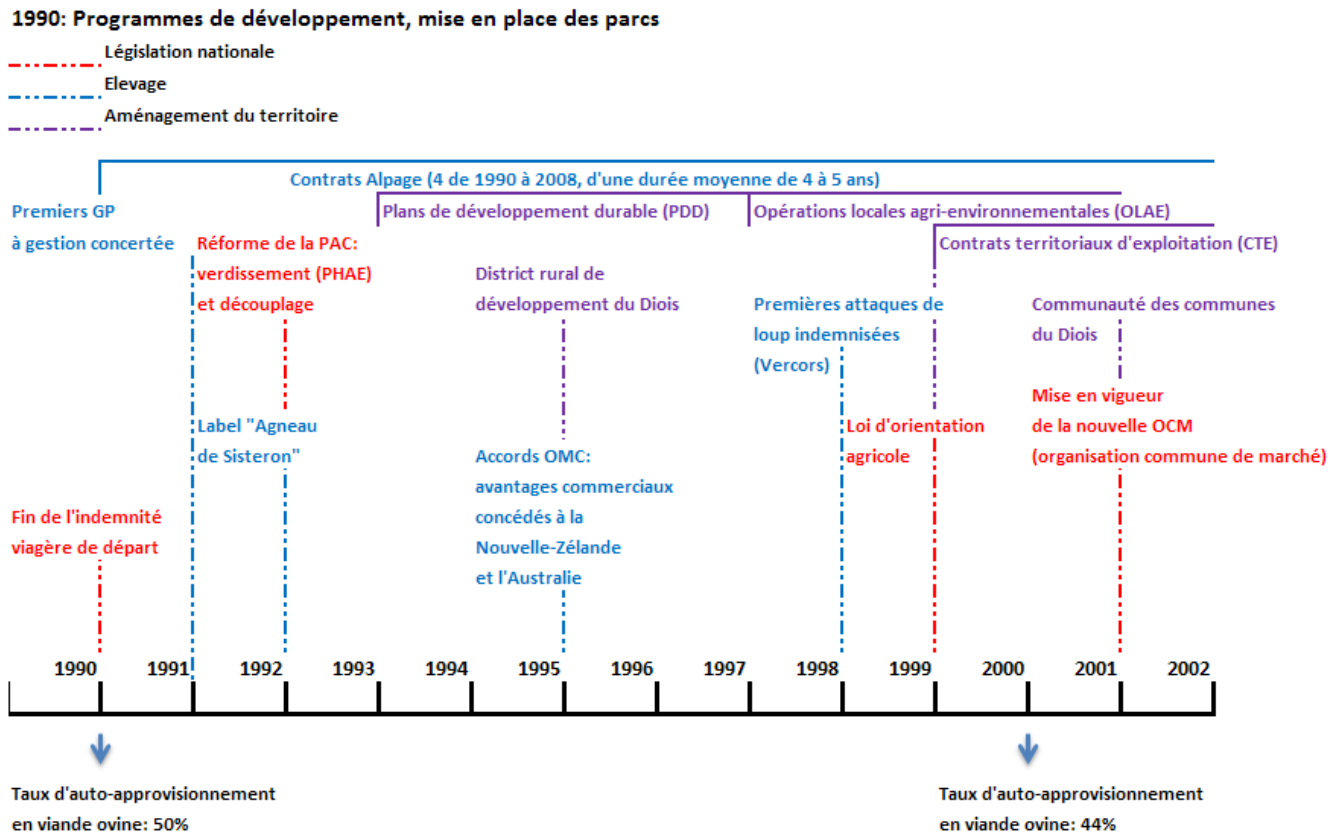
« Intensification » de l'élevage ovin

Comment répondre à un contexte économique difficile ? Dans la logique de modernisation de l'agriculture, l'augmentation de la productivité du troupeau semble être un objectif cohérent :

- Augmentation de la productivité des brebis (nombre d'agneaux par brebis et par an) par l'accélération du cycle de reproduction : insémination artificielle et pose d'éponges ;
- Augmentation de la prolificité des brebis (nombre d'agneaux par mise-bas) : sélection de races prolifiques ;
- Augmentation de la vitesse de croissance des agneaux : alimentation en bergerie avec des aliments composés à haute valeur nutritive.
- Augmentation du rendement en viande des carcasses : croisements avec des races bouchères lourdes.

Années 1990 : De la garde aux systèmes de parcs clôturés

Illustration 4 : Frise chronologique : années 1990



La question de la main d'œuvre

La déprise rurale, l'augmentation de la taille des troupeaux et de la surface cultivée (notamment en prairies fauchées), l'adoption de structures d'exploitation avec un conjoint travaillant à l'extérieur conduisent à un manque cruel de main d'œuvre. Cette question est d'autant plus cruciale pour les néo-ruraux, qui ne disposent pas du réseau familial d'entraide.

Un objectif de redéploiement pastoral

Les programmes de développement rural des années 1990 (Plan de Développement Durable puis Opération Locale Agro-Environnementale) constituent des vecteurs de progrès technique, et permettent la diffusion des systèmes de clôture, au travers d'un objectif de redéploiement pastoral. L'Adem, dans sa mission de structuration du pastoralisme, accompagne les groupements pastoraux dans la mise en place de ces clôtures.

Bouleversements dans la gestion des troupeaux

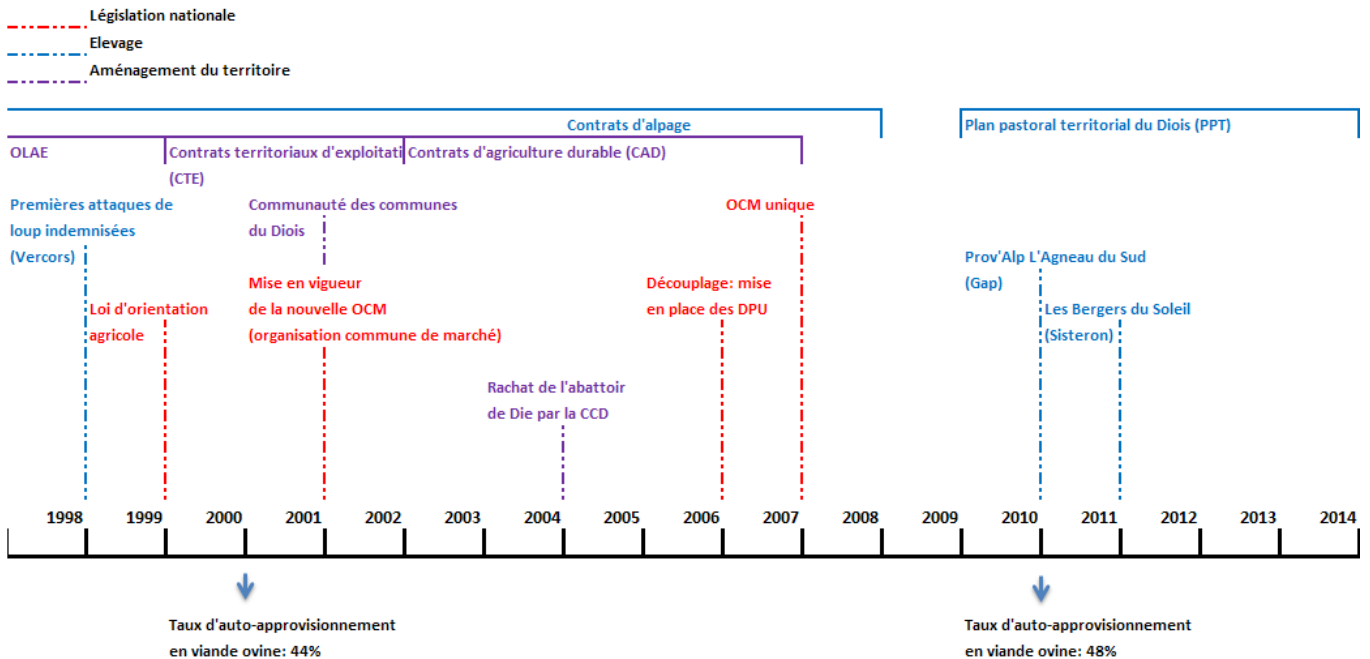
La mise en place des clôtures induit de véritables bouleversements dans la conduite et la gestion des troupeaux :

- Pratiques d'allotement
- Adoption d'une conduite avec couchade en extérieur (donc alimentation nocturne)
- Changements dans la manière d'alimenter les troupeaux au parc.

1990-2000 : Verdissage de la PAC et programmes de développement

Illustration 5 : Frise chronologique : années 2000

2000: Verdissage de la PAC et programmes de développement



L'émergence d'une préoccupation environnementale

L'exacerbation de la concurrence internationale et la constitution d'excédents structurels de production conduisent à la remise en cause du modèle productiviste instauré par les lois d'orientation agricole de 1960-1962. La réforme de la PAC de 1992 introduit ainsi l'émergence d'une préoccupation environnementale, qui se traduit par une compensation du manque à gagner en maintenant ou en développant des pratiques respectueuses de l'environnement. Cette préoccupation se traduit par un ensemble d'aides liées au respect des « bonnes pratiques agroenvironnementales », dont la PHAE (prime herbagère agroenvironnementale). Parallèlement, la directive « Habitats » structure la mise en place du Réseau Natura 2000, sites naturels considérés remarquables, sur lesquels les pratiques des agriculteurs sont encadrés par des contrats de type MAE (mesures agroenvironnementales).

Généralisation du système de primes

La réforme de la PAC de 1992 entraîne également une modification importante de la politique de soutien, qui passe d'un soutien des prix à un soutien des revenus. La réforme de 1999 instaure le 2^{ème} pilier de la PAC, consacré au développement rural et entraîne un découplage des aides. Les primes perçues par les éleveurs ne sont plus liées aux productions de l'exploitation, mais à une référence historique, ce qui pose la question du sens de l'activité d'élevage.

Concentration de l'aval, labellisations et développement des circuits courts

Les structures coopératives de l'aval fusionnent progressivement au cours des années 2000 : il n'en reste aujourd'hui plus que deux dans le quart sud-est. Elles travaillent en lien avec des opérateurs commerciaux essentiellement positionnés sur le marché international, d'où une standardisation accrue des produits, que la valorisation par les labels (type Label rouge ou AOC) ne remet pas en question.

Les années 2000 marquent également l'essor des circuits courts. Dans le Diois, la prise de compétence de l'abattoir communal de Die par la CCD en 2004 s'inscrit dans cette vision : maintenir un outil de proximité et son caractère « multi-espèces », faire le pari des circuits de vente directe.

Retour de la prédation par le loup

En 1993, un loup est officiellement identifié dans le parc du Mercantour. Dès 1998, les premières attaques (indemnisées) se produisent sur le Vercors, avec une progression importante du nombre de victimes d'année en année. Face à cette menace supplémentaire, quelles sont les possibilités de repli des élevages du Diois ?

D. Caractérisation des systèmes d'élevage actuels et leurs enjeux

Où en sont les systèmes d'élevage à composante pastorale du Diois ?

On observe au cours des dernières décennies une transition de systèmes de production :

- diversifiés (multiplicité d'ateliers) ;
- basés sur un recours quasi exclusif aux ressources locales (degré d'autonomie élevé) ;
- essentiellement tournés sur l'autoconsommation, avec des flux d'argent limités ;
- où la composante de la main d'œuvre familiale est prépondérante ;

vers des systèmes de production :

- plus spécialisés (nombre restreint d'ateliers) ;
- dont le recours aux ressources locales a évolué (agrandissement de certains espaces, abandon d'autres espaces, intrants achetés) ;
- essentiellement tournés vers la vente (flux d'argent importants) ;
- avec des charges de mécanisation élevées ;
- où la composante de la main d'œuvre familiale reste importante.

Quelles sont les capacités de chaque système à faire face aux enjeux actuels du territoire, notamment en matière de :

- valorisation et d'entretien des ressources pastorales (donc d'autonomie alimentaire et de fermeture des espaces) ?
- réponse à la prédation ?

Donc, à terme, comment s'envisage la pérennité de chaque système d'élevage, c'est-à-dire leur capacité à rendre les exploitations viables et transmissibles, voire à permettre l'installation de nouvelles exploitations ?

1. Les systèmes caprins : rentabilité économique et contraintes importantes

1.1. Valorisation des ressources pastorales

Pourquoi sortir les chèvres ?

L'essentiel de l'alimentation des troupeaux caprins repose aujourd'hui sur de l'herbe coupée : foin et fourrage ramassé en vert (luzerne essentiellement), ainsi que sur des aliments à haute valeur énergétique et à faible encombrement (céréales et aliments concentrés du commerce). C'est ce qui permet d'obtenir un niveau important de productivité (650 à 800 litres de lait par chèvre et par an). Dans ce contexte, quel est la part du parcours dans l'alimentation du troupeau ?

- une économie de foin : « *On économise un repas, mais elles gagnent plus que cela, elles mangent des feuilles, des écorces, des ronces* » ;
- un équilibre sanitaire ;
- le temps de l'observation du troupeau : « *Dehors, on voit son troupeau différemment, on connaît leur caractère. Mais j'ai peur qu'après moi les chèvres ne sortent plus...* » ;
- mais une contrainte importante (3-4 heures de sortie par jour).

Les chèvres peuvent-elles faire reculer la forêt ?

Les éleveurs de chèvres ont un regard sur les broussailles : mais, à lui seul, le pâturage des chèvres ne permet pas d'endiguer les dynamiques d'embroussaillage. « *Après 25 ans d'abandon, on a récupéré des parcours vraiment sales. Est-ce que cela vaut le coup d'investir dans du matériel alors qu'on ne tirera pas grand-chose de ces landes? Souvent c'est déjà trop tard...* »

Les enjeux du parcours au niveau de la filière

L'appellation d'origine AOC Picodon, créée dans les années 1990 a pour objectif d'obtenir une meilleure valorisation économique du produit, en lien avec une image de qualité (savoir-faire traditionnel et ancrage dans un territoire). Mais cette appellation, qui ne prévoit dans son cahier des charges qu'une aire d'exercice pour les chèvres et n'impose aucun recours aux ressources pastorales, ne risque-t-elle pas au contraire d'accentuer l'évolution vers un élevage caprin « hors-sol » ?

1.2. Fromage ou lait, les enjeux de la pérennité des systèmes

- Systèmes laitiers : investissements minimes, mais aléas des prix et incertitudes sur l'avenir de la collecte.
Quelles sont les possibilités de promouvoir une filière « lait » locale, avec notamment la structuration d'un système de collecte locale ?
- Systèmes fromagers : investissements plus importants, astreintes de la transformation et de la commercialisation.
L'AOC picodon est-elle un outil de valorisation du produit pertinent pour les systèmes fromagers en circuit court ?

2. Les systèmes d'élevage bovin, une composante assez nouvelle dans le territoire

A l'exception du territoire de Lus, où quelques troupeaux bovins se sont développés à partir des années 1970, il s'agit d'une orientation récente dans le Diois (une vingtaine d'années).

Si les élevages bovins se sont développés, ce n'est pas parce que le terroir (le climat, le relief, la végétation) a changé, mais parce que les conditions technico-économiques ont changé : contexte économique favorable à la production bovine, transition vers des systèmes herbagers (parcs, culture d'herbe), agrandissement des exploitations, aménagements techniques facilitant l'abreuvement des troupeaux, et présence d'un abattoir multi-espèces à Die...

Il s'agit généralement de reconversions agricoles avec un changement de troupeau :

- Soit pour des questions de réorganisation du travail ;
- Soit, plus récemment, face à la prédation par le loup.

2.1. Les nouvelles contraintes liées à l'élevage bovin

L'orientation vers l'élevage bovin implique des contraintes nouvelles :

- La question de l'abreuvement (les besoins en eau des bovins sont plus importants du fait de la taille des animaux) ;
- Une saison en étable longue : comment être autonome en paille ?
- Se familiariser avec une structure d'aval complexe.

2.2. Des animaux moins vulnérables face à la prédation

Les bovins sont moins vulnérables aux prédateurs, du fait de leur gabarit et d'une conduite en lots plus petits. Néanmoins, des attaques sur bovins ont eu lieu, sur le Vercors, dans le Haut-Diois : la parade n'est pas infaillible...

2.3. Le capital et le foncier

L'élevage bovin requiert une mobilisation importante de capital : dimension des bâtiments d'élevage et de stockage, coût élevé des équipements d'abreuvement (notamment en estive), équipements de transport... Ce sont aussi des systèmes fortement dépendants des primes pour la constitution du revenu final. On observe dans le Diois le développement de quelques élevages bovins avec une forte valorisation des produits (élevages laitiers avec transformation fromagère et vente directe). Ces systèmes sont-ils amenés à se développer dans la région ?

3. Les systèmes d'élevage ovin : une évolution progressive vers des systèmes herbagers

Illustration 6 : Résumé des principaux systèmes d'élevage ovins

| Les grands types | Valorisation et entretien des ressources pastorales | Vulnérabilité face à la prédation | Pérennité, transmission et installation |
|---------------------|---|---|---|
| Systèmes fourragers | Recours essentiellement à la ressource « herbe ». | Abandon et sous-utilisation de certains espaces, repli sur la bergerie. Recours à des « solutions » collectives: alpages | Mobilisation d'un capital (foncier, bâti, matériel d'exploitation) élevé |
| - Diversifiés | Alpage | Repli sur les ateliers végétaux et abandon du troupeau ? | Ateliers complémentaires - moindre dépendance aux primes ; - charges de travail supplémentaires ; - multiplicité des investissements |
| - Spécialisés | Estive locale | | Forte dépendance aux primes |

| | | | |
|--------------------|--|---|---|
| Systèmes pastoraux | Grande capacité à explorer les ressources pastorales Insécurité foncière | Quelles possibilités de reconversion ? Risque d'abandon et de non reprise. | Forte dépendance aux primes. Astreinte de la garde ou de la gestion en parcs. Vulnérabilité face à la prédation |
| Petits troupeaux | Exploration de l'espace local : capacité à valoriser des « micro-ressources » (petites parcelles) | Possibilité de développer des conduites « de protection » (retour quotidien en bergerie) | Faibles mobilisations de capital. Chiffre d'affaire limité. Charges de travail et organisation du travail complexe du fait de la multiplicité des ateliers. |

3.1. Comment les différents systèmes ovins valorisent-ils et entretiennent-ils les ressources pastorales ?

Systèmes à dominante fourragère : à la recherche d'herbe

L'alimentation des troupeaux est basée sur de l'herbe « printanière », en phase de croissance rapide :

- Prairies au printemps
- Sur les alpages, herbe en croissance printanière du fait de l'altitude
- Regains de prairies en automne
- Foin en bergerie (herbe printanière stockée).

Les espaces de parcours sont encore présents dans ces systèmes : estives locales, espaces parqués à partir des années 1990, reliquat de garde en fin d'automne. Un moindre usage des parcours entraîne cependant un moindre impact sur les dynamiques d'évolution des ressources pastorales et donc un recours quasi-systématique au broyage.

Systèmes à dominante pastorale : sécuriser le foncier et explorer les ressources du territoire

Ces systèmes se caractérisent par une absence de sécurité foncière, d'où des remaniements permanents des circuits de pâturage. La rareté du foncier, en particulier des prairies à haut potentiel de rendement fourrager a conduit ces éleveurs à apprendre (ou réapprendre) à tirer profit des ressources pastorales. Il s'ensuit une grande diversité des espèces consommées et des espaces parcourus.

Le sylvopastoralisme, une voie à explorer ? Malgré l'engouement théorique pour cette pratique, seule une faible partie des forêts publiques est pâturée de façon régulière et engagée à la PAC, du fait du coût des travaux préalable, de la complexité administrative de leur mise en œuvre, et de la cohabitation d'usages avec des enjeux et des moyens différents (cas de la chasse).

La question des produits de l'élevage

Quelles sont les conséquences sur les ressources pastorales de la standardisation d'un produit comme l'agneau de Sisteron ?

- Elevage en bergerie avec des aliments riches favorisant une croissance rapide ;
- Maximisation de la lactation par des prairies à haut potentiel de rendement fourrager et/ou alimentation en bergerie ;
- De manière plus générale, ce produit pose la question de l'autonomie alimentaire des élevages, du fait d'un recours quasi-systématique à des aliments concentrés du commerce.

Peut-on imaginer valoriser d'autres produits de l'élevage, comme l'agneau d'herbe, le cuir et la laine ?

3.2. Le loup peut-il entrer dans la bergerie ?

Systèmes à dominante fourragère : un repli possible

Sur les estives locales et les parcours intermédiaires, la mise en place d'un poste de berger salarié permet parfois de faire face. Dans d'autres cas, la menace de la prédation conduit à l'« abandon » du quartier d'estive (souvent un troupeau équin ou asin y est installé en remplacement du troupeau ovin). Se posent alors plusieurs questions :

- Sur quelles ressources redéployer le troupeau en été tout en préservant celles-ci ?
- Comment gérer les dynamiques de végétation sur les espaces « abandonnés » ?

Pour d'autres éleveurs, c'est avec le collectif et la mise en commun des troupeaux en alpage que s'envisage la réponse à la prédation.

Disposant de stocks de foin importants, les systèmes fourragers n'hésitent pas à augmenter la durée de l'hivernage en bergerie afin de protéger leurs troupeaux de la fin de l'automne au début du printemps.

Systèmes à dominante pastorale : pas de repli possible

Ces élevages sont a priori plus vulnérables. Pour eux, c'est un ensemble de mesures, toutes insuffisantes prises séparément, qui permettent de limiter le nombre d'attaques : garde, présence quotidienne au troupeau, adoption ancienne de mesures de protection comme les chiens de protection...

Quelle est la capacité de ces systèmes à encaisser des attaques ? La répétition des attaques sur ces troupeaux conduit à terme à leur arrêt pur et simple, ce qui pose la question de l'avenir des espaces de parcours jusque-là entretenus par le pâturage...

Plasticité des petits troupeaux

Le regroupement de l'espace exploré autour du siège de l'exploitation permet l'adoption de conduites de protection comme le retour quotidien en bergerie, qui ne sont pas toujours envisageables à plus grande échelle, et qui ne constituent pas non plus des parades infaillibles (développement des attaques de jour).

3.3. Capital, terre et travail : les enjeux de la transmission

Un capital à réunir pour les systèmes fourragers

Les systèmes fourragers se caractérisent par une capitalisation importante, en foncier, en matériel d'exploitation, en cheptel vif...

Sécuriser le foncier et gérer la menace de la prédation pour les systèmes pastoraux

En général, le capital mobilisé est faible, mais les garanties sur le foncier le sont aussi. Et l'arrêt d'un élevage pastoral ne conduit pas nécessairement à une libération de foncier, bien au contraire.

Quels outils peuvent être mis à disposition de ces systèmes pour sécuriser le foncier ?

- Conventions pluriannuelles de pâturage ;
- Associations foncières pastorales : un dispositif lourd d'un point de vue administratif, mais avec des installations agricoles à la clé...
- Autres outils d'aménagement de foncier, en lien avec les politiques du Conseil général...

A petit troupeau petite prime, mais petit risque

Les petits élevages disposent souvent d'un capital et d'un foncier limités, mais d'un taux d'endettement également limité. Le risque financier encouru par ces systèmes est d'autant plus faible que des activités complémentaires, ou une valorisation du troupeau par des produits à haute valeur ajoutée, diminuent d'autant la dépendance aux sources extérieures de revenu. Le facteur limitant de ces systèmes est le travail : quels équipements pertinents peuvent permettre d'alléger la charge de travail tout en préservant le caractère polyvalent et plastique de ces systèmes ?

Conclusion

Les systèmes d'élevage actuels du Diois se caractérisent par leur diversité et leur complémentarité : complémentarité des espaces utilisés, diversité des produits et des circuits de commercialisation.

L'analyse permet de pointer les menaces qui pèsent sur les espaces intermédiaires (le *saltus*) : les pratiques actuelles tendent à le marginaliser. Si ces espaces intermédiaires disparaissent, ce sont aussi certains systèmes qui disparaissent.

La question qui se pose est donc de savoir s'il est important de chercher à préserver et entretenir ce *saltus*. Si oui, comment ? Quelles sont les pistes pour continuer à travailler :

- Travail sur l'emploi et en particulier sur la garde ;
- Echanges techniques sur l'usage des ressources (et donc la recherche d'autonomie alimentaire) ;
- Valorisation d'autres produits d'élevage pouvant être liés à un usage pastoral des ressources (agneau d'herbe, laine, cuir, lait) ;
- Sécurisation foncière.